

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

L'An Deux Mil Vingt-et-un, le trente du mois de Mars à dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, M. VERRIER Victor, Mme VILLEMONT Christina, M. DUNCAN Patrick, Mme MANGEANT Rachel, M. SALOMON Xavier, Mme BAUBRY Françoise, M. BOUROUMEAU Christophe, Mme FERRAND Gaëlle, M. BOISSEAU Frédéric, M. DUPRAT Henri, M. BOSDEVEIX David, Mme BARBEAU Marlyse, M. FAYARD Jean-Claude.

Absent(s) Excusé(s) :

Mme AUDEBERT VILLEROY Marine a donné pouvoir à M. VERRIER Victor

Absent(s) :

Secrétaire de Séance : Mme MANGEANT Rachel,

Date de convocation : 23 mars 2021

Ordre du Jour : Vote du compte administratif : Commune, Vote du compte de Gestion : Commune, Affectation de résultats, Vote des deux taxes, Questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 19h00. Elle demande si quelqu'un a des remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 16 mars dernier :

Monsieur DUNCAN, 3^{ème} adjoint, souhaite modifier la phrase sur la présentation du compte administratif de la Boulangerie et de la Maison-Médicale. Madame LACASE, secrétaire, lui répond que la délibération est déjà envoyée à la Préfecture et qu'il n'est pas possible de modifier les deux délibérations en question.

Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, précise qu'il n'a pas dit que les bouts de plastique étaient présents dans le compost mais que du plastique était déjà dans la nature.

Chacun procède à la signature du registre.

1) Vote du Compte Administratif 2020 du Budget de la COMMUNE

Monsieur Patrick DUNCAN présente le compte administratif du Budget de la Commune
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	403 964.91
	Réalisé :	245 653.21
	Reste à réaliser :	80 817.00

Recettes	Prévus :	403 964.91
	Réalisé :	285 728.12
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 198 426.21
	Réalisé :	839 825.09
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévus :	1 198 426.21
	Réalisé :	1 043 721.22
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 40 742.09
Fonctionnement :	203 896.13
Résultat global :	163 154.04

2) **Adoption du compte de Gestion de la Commune– Année 2020**

Madame le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Rochefort et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3) **BUDGET DE LA BOULANGERIE**

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de :	3 719.84
- un excédent reporté de :	15 954.06
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	19 673.90
- un excédent d'investissement de :	8 314.00
- un déficit des restes à réaliser de :	27 117.16
Soit un excédent de financement de :	35 431.16

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :**

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020: EXCEDENT	19 673.90
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	19 673.90
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	35 431.16

4) **BUDGET DE LA MAISON MEDICALE**

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de :	26 806.42
- un excédent reporté de :	0.00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	26 806.42
- un déficit d'investissement de :	- 13 396.23
- un déficit des restes à réaliser de :	34 348.11
-	
Soit un besoin de financement de :	34 348.11

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, avec 14 « POUR » et 1 « ABSTENTION »**, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	26 806.42
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	26 806.42
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	49 301.60

5) **VOTE DES TAXES**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal : de **525 805 €**

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le montant des taxes dès aujourd'hui.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De ne pas augmenter les taux du Foncier bâti et du Foncier non Bâti

Les taux restent les suivants :

TAXE FONCIER BATI : Le taux est 19,56 % (taux communal) + 21.50 % (taux départemental) = 41.06 %

TAXE FONCIER NON BATI : Le taux est69,16 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Questions diverses :

- **Achat du terrain de l'Ile d'Albe** : Madame le Maire demande l'avis au conseil sur l'achat de ce terrain : 65 000 € + 10 000 € = 75 000 €. Madame le Maire stipule que cet achat ne nous engage pas à construire les logements immédiatement. En effet, l'achat de ce terrain permettrait de construire un lotissement communal. Pour 2021, Mme le Maire informe l'ensemble du conseil que trois crédits se terminent puis 5 en 2022 et fait plusieurs propositions de financement pour l'ensemble du projet. Monsieur DUPRAT, conseiller, explique que le futur bâtiment technique évoqué par Mme le Maire sera doté de panneaux photovoltaïques ce qui impliquera une rentrée d'argent. Madame le Maire pense qu'il est judicieux d'acheter ce terrain sinon un promoteur le fera et construira de nombreux logements moins qualitatifs. Madame VILLEMONT, 2^{ème} adjointe, soumet l'hypothèse qu'avec de nouveaux logements il y aura de nouvelles familles donc plus d'enfants sur la commune et les structures scolaires ne pourront plus suivre. Monsieur FAYARD, conseiller, demande où se situera l'agrandissement de l'école, Mme le Maire propose le terrain de foot. Monsieur DUPRAT, dit qu'il faut faire un projet de développement de la commune à long terme. Madame le Maire propose de passer au vote 1 « Abstention » Mme BARBEAU Marlyse 14 « Pour »
- **49 Rue de la Libération** : Les locataires en place ne souhaitent pas acheter le logement. Leur départ est prévu pour le 15 juin prochain à la fin des trois ans du bail. Des demandes de devis pour un Diagnostic de Performance Energétique ont été demandés afin de compléter le dossier de mise en vente.
- **4 Quéreux Biraud** : Le locataire a donné son congé pour fin avril. Madame le Maire propose aux membres de la commission bâtiment d'en profiter pour faire une visite du logement. Madame le Maire signale qu'elle a contacté des sociétés afin d'effectuer des devis pour un Diagnostic de Performance Energétique.
- **Sécurité incendie** : A ce sujet Mme le Maire indique que la commune n'est pas aux normes sur les bâtiments publics. Actuellement sous contrat avec la société EMIS pour la maintenance de l'équipement en place, Mme le Maire a fait faire des devis par un autre prestataire. Il manque des alarmes (maternelle + mairie) + plusieurs extincteurs sur d'autres bâtiment. Mme le Maire évoque une dépense de 4 500 € pour une mise aux normes. Mme MANGEANT, 4^{ème} adjointe, stipule que concernant les mises aux normes côté école, le dortoir des petites sections était isolé à l'étage jusqu'à l'année scolaire 2020/2021. Les petits n'auraient rien entendu. Madame VILLEMONT, 2^{ème} adjointe, acquiesce que l'ancien dortoir utilisé aujourd'hui en salle de stockage ne bénéficie pas d'une issue de secours et qu'il faudrait créer un escalier. Monsieur DUPRAT, conseiller, pense qu'il faut faire une croix sur l'agencement de cette école et se projeter sur la nouvelle. Monsieur FAYARD, conseiller, pense qu'il ne faut pas toucher au stade de foot car c'est l'un des rares espaces verts qu'il reste sur MURON pour que les enfants jouent. Monsieur BOUROUMEAU, conseiller, valide les propos de Monsieur FAYARD. Madame le Maire évoque la possibilité au cas où de construire une nouvelle classe côté primaire (jardin) + raser et reconstruire une classe de CP. S'il y a besoin d'une classe supplémentaire en maternelle, on récupère la salle de motricité et la petite salle polyvalente (entrée) deviendra la salle de motricité. Question du conseil : Vaut-il mieux rénover l'école existante qui peut vite être chère ou monter une nouvelle école aux normes avec un maximum de subventions ? Madame le Maire évoque le montant de la dette par Muronnois qui équivaut à 383 € par habitant contre 867 € de moyenne par Français. Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, demande de faire attention à ces chiffres. Mme le Maire dit qu'actuellement cette dette est correcte grâce au suivi budgétaire de l'ancien conseil municipal et à leur élaboration des budgets.

Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, dit que qu'elles que soient les subventions plus on sera nombreux sur la commune moins de projet il y aura. Plus on avance dans le temps, plus Muron deviendra pauvre... Monsieur BOUROUMEAU, conseiller, dit que c'est bien de faire des projections mais qu'il faut garder les pieds sur terre.

- **Monsieur DUNCAN demande à partir à 21h22.**

- Madame MANGEANT, 4^{ème} adjointe, souhaite donner plusieurs informations :
 - L'animation de la chasse aux œufs a été refusée par la Préfecture. A contrario la chasse aux indices peut être maintenue.
 - Nous avons obtenu l'accord de la Loutre Rochefortaise pour les concerts Electro pop du 09 juillet prochain.

- **Dépôts sauvages :** Mme le Maire demande si le conseil a une idée pour limiter ce phénomène ? Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, demande d'arrêter de les médiatiser sur les réseaux sociaux de la commune.

- Monsieur BOUROUMEAU, conseiller, dit qu'un administré lui a fait savoir que les enfants jouent avec l'eau au champ de Foire. Madame le Maire a conscience de ce problème et sait même que certaines personnes viennent remplir les bidons alors que faire pour y remédier ? Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, informe le conseil que la commune ne paie pas l'investissement dessus et que l'investissement d'une machine à jetons ou à carte serait d'environ 10 000 €.

- Monsieur DUPRAT, conseiller, demande si nous sommes toujours limités à 18 passages pour la déchetterie. Madame le Maire lui confirme.

- Monsieur BOISSEAU, conseiller, demande si la commune s'agrandit avec les différents projets de lotissement, y aura-t-il alors plus d'agents techniques ? Madame le Maire lui répond que le sujet sera traité en fonction des projets qui verront le jour sur la commune.

- Monsieur BOSDEVEIX, conseiller, demande ou en est-on sur la recherche d'un médecin ? Madame le Maire a transmis le dossier au département, au Docteur HALBERT ainsi qu'à la Pharmacie pour les aides obtenues (paiement du tutorat, stages sur le secteur de Tonnay-Charente) à la mise en place de médecin dans les secteurs en attente.

- **Chiens errants :** Madame le Maire demande si un ou des élus avaient des idées pour mettre fin à ce fléau. Une administrée a récupéré deux braques de Weimar. Mme le Maire s'est déplacé chez le propriétaire pour qu'il vienne les récupérer. La prochaine fois les chiens seront directement envoyés à la SPA de Chatelaillon avec qui nous sommes sous convention. Les agents techniques de la commune sont en droit de refuser d'attraper les chiens errants. Madame le Maire prévoit tout de même l'achat d'une cage et d'un lasso de capture.

- **Gazette Muronnaise :** Il y a eu de bons retours sur la première édition. En conservant le même budget à l'année il y aura à présent l'édition d'un Muronnais et de deux gazettes au lieu de deux Muronnais. La nouvelle gazette est imprimée sur encre végétale et papier issu de forêts protégées.

- Monsieur VERRIER, 1^{er} adjoint, informe de la mise en place du nouveau site internet au 30 mars prochain avec une interface plus moderne.

- Clôture de la séance à 21h46.